

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE

Publié le 21/10/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2024

Sous la présidence de : Monsieur Jean-François FOUNTAINE

Autres membres présents : Madame Danièle CARLIER-MISRAHI - Monsieur Jean-Bernard HARENG - Monsieur Vivien JULHES - Madame Chantal MURAT – Madame Aya KOFFI - Madame Anne de CHALENDAR - Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX - Monsieur Eric PASQUIER - Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ Madame Frédérique MORANGE - Madame Anne-Marie BAUDON - Madame Françoise COHEN - Madame Catherine MARCY - Madame Delphine CHARIER.

Étaient absents/excusés : Monsieur El Abbès SEBBAR (pouvoir à Mme BAUDON) - Monsieur Jean-Claude COSSET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Bernadette GAUTHIER-VATRÉ

Date de convocation.....	30 septembre 2024
Nombre de membres en exercice.....	17
Nombre de membres présents ou ayant donné procuration.....	16
Nombre de votants.....	16
Nombre d'absent	1
Pour.....	16
Contre	0
Abstention :	0

N°5 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SSIAD – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Les crédits budgétaires concernant la masse salariale votés au global lors du Budget primitif sont d'un montant de 21 178 079 €. Les consommations après la paie d'aout sont de 13 411 781 € soit 63,32 % du budget. Toutefois les crédits inscrits au budget primitif 2024 sont insuffisants sur le Budget principal, Vieljeux et SSIAD.

Afin de permettre les mandatements de la masse salariale de fin d'exercice pour ces 3 budgets, il est nécessaire d'abonder le chapitre 012 du budget principal, de Vieljeux et du SSIAD.

Le Conseil d'Administration sur propositions du Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants, - décide de modifier l'inscription comme suit :

BUDGET SSIAD

I/F	Chap.	Fct	Article	R/O	Libellé	Fonctionnement		Investissement	
						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
F	012		64111	Réel	REMUNERATION PRINCIPALE	240 000,00			
F	018		747.0	Réel	SUBVENTION D'EXPLOITATION		240 000,00		
	TOTAL					240 000,00	240 000,00		

CETTE PROPOSITION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du CCAS

Jean-François FOUNTAINE